FERCHER
Communauté de Communes

FerCher *Le mag*

LE MAGAZINE DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

Civray - Lunery - Mareuil-sur-Arnon - Plou - Primelles - Saint-Caprais - Saint-Florent-sur-Cher - Saugy - Villeneuve-sur-Cher

p. 3

INFORMATION

Que faire en cas de fuite d'eau ?

p. 5

VOIRIE

Les travaux de la rue des Lavoirs

N°3
JANVIER
2023

ÉDITORIAL

Madame, Monsieur, Chers habitants,

C'est sans regret qu'il nous faut refermer cette année 2022 qui restera pour les particuliers comme pour les collectivités une année extrêmement dure d'un point de vue financier. Nous avons dû faire face à des hausses sans commune mesure avec ce que nous avions prévu en matière d'électricité, de carburant ou encore d'alimentation. Ces hausses nous ont amenés à plus de rigueur tout en maintenant un service, que nous vous devons être de qualité. Aucun usager de nos équipements (piscine, gymnase, ….) n'a eu à subir des restrictions d'ouverture au public.

Alors que nous sommes contraints par de nouveaux dispositifs à nous engager financièrement, un peu plus chaque jour, sur tel ou tel domaine de compétence, nous continuerons à œuvrer pour le quotidien des hommes et des femmes de ce territoire pour le rendre supportable et acceptable financièrement. C'est pourquoi notamment le prix de l'eau au m² et de l'assainissement n'augmentera pas en 2023.

Vous avez pu échanger avec le nouveau président du Sictom de Champagne Berrichonne lors des deux réunions publiques qui se sont tenues sur notre territoire. Vous vous êtes rendus compte de la situation dans laquelle se trouvait cette structure, situation issue de fautes de gestion et de mauvais choix opérés à des tournants stratégiques. Cela a eu pour conséquence en 2022, une hausse des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les usagers et une participation financière de FerCher sur ses fonds propres de plus de 300 000 €. Le chemin est encore long mais après des années d'errance, pour la première fois nous voyons enfin à l'horizon le bout du tunnel.

Malgré tout cela, les élus, sans se décourager, continuent de travailler à soutenir les projets tels que le schéma de développement touristique qui apportera à notre collectivité une visibilité plus importante ou encore le dispositif Petites villes de demain dont la phase diagnostique est maintenant terminée et à laquelle vous avez pu être associés.

Je profite des premiers jours de ce mois de janvier pour vous souhaiter, une très bonne année 2023. J'espère de tout cœur que cette nouvelle année puisse à elle seule réparer les dommages que nous subissons maintenant depuis plus de deux ans.
Bonne lecture à toutes et tous.

Fabrice Chabance
Président

SOMMAIRE

p. 3 Information intercommunale
p. 4 Développement économique
p. 5 Voirie
p. 6 Tourisme
p. 8 Déchets ménagers
p. 9 Équipements sportifs
p. 10 Actualités

Créée le 29 décembre 2000, la communauté de communes FerCher regroupe neuf communes : **Civray, Lunery, Mareuil-sur-Arnon, Plou, Primelles, Saint-Caprais, Saint-Florent-sur-Cher, Saugy et Villeneuve-sur-Cher.** Elle compte 11 617 habitants (INSEE / Population 2018) sur une superficie de 232 km².

Contrairement à une commune qui possède la clause de compétence générale, une communauté de communes exerce des compétences particulières, obligatoires ou facultatives à la place des communes de son ressort. Elle ne peut pas agir en dehors de ces compétences transférées par les communes.

Contacts de vos mairies

Civray : 02 48 55 14 09 - mairie.civray@gmail.com
Lunery : 02 48 23 14 20 - mairie@lunery.fr
Mareuil-sur-Arnon : 02 48 69 91 06 - mairie.mareuil18290@orange.fr.
Plou : 02 48 26 21 41 - communedeplou@wanadoo.fr
Primelles : 02 48 68 91 03 - mairie.primelles@orange.f
Saint-Caprais : 02 48 55 02 12 - saintcaprais2@wanadoo.fr
Saint-Florent-sur-Cher : 02 48 23 50 00 contact@villesaintflorentsurcher.fr
Saugy : 02 48 26 26 21 - mairiesaugy@orange.fr
Villeneuve-sur-Cher : 02 48 55 04 50 mairie-villeneuve-cher@wanadoo.fr

Bulletin d'information communautaire
Directeur de la publication : Fabrice Chabance, président
Rédaction, maquette, photos : service communication
Impression : Centr' Imprim - 36100 Issoudun
Dépôt légal : janvier 2023
Tirage : 6 200 ex.

URGENCES EAU

Pour toute demande urgente de dépannage eau et assainissement collectif en dehors des heures ouvrables, contactez l'astreinte

07 85 23 74 72

PRENDRE EN CHARGE UNE FUITE D'EAU

Chaque année lors de la relève des compteurs d'eau, en septembre, de nombreuses fuites d'eau sont détectées chez les abonnés.

Une fuite est un incident imprévisible qui peut très rapidement engendrer une perte importante d'eau et une facturation élevée. Il est important de la détecter rapidement en vérifiant périodiquement son compteur d'eau. Pour cela, il vous suffit de relever les chiffres rouges (*voir photo ci-dessous*) qui représentent les litres, sur plusieurs heures d'intervalles sans aucune utilisation de l'eau.
Si le dernier chiffre rouge est différent, alors vous avez une fuite d'eau.

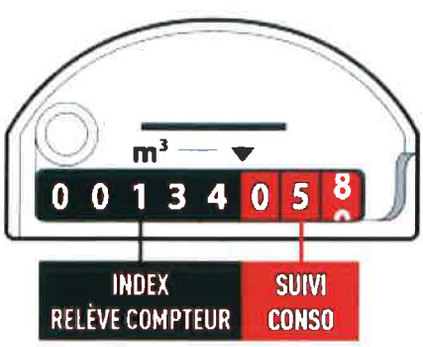

Dans ce cas, il faut absolument localiser et réparer la fuite au plus vite.

Prenez ensuite contact avec le service administratif des eaux FerCher qui vous indiquera la marche à suivre.

Tél. : 02 48 23 14 52
pour les communes de
Saint-Florent-sur-Cher, Lunery,
Villeneuve-sur-Cher, Primelles

Tél. : 02 48 23 14 51
pour les communes de
Civray, Plou, Saint-Caprais,
Mareuil-sur-Arnon et Saugy

Le Service des Eaux n'intervient pas pour une fuite située après compteur, cela est de la responsabilité de l'abonné puisqu'elle se trouve en partie privative.

Quelques exemples

Goutte à goutte
Gaspillage
35m3/an

Mince filet d'eau
Gaspillage
140m3/an

Filet d'eau
Gaspillage
550m3/an

Fuite wc
Gaspillage
220m3/an

Écoulement continu
Gaspillage jusqu'à
550m3/an

Les fuites avant compteur occasionnent également des pertes significatives d'eau sur le réseau intercommunal.

Merci de signaler rapidement ces incidents aux services techniques intercommunaux au 02 48 55 33 45 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

En cette période hivernale, pensez à protéger vos installations contre le gel. Votre compteur est frileux !

Quelques conseils pour le protéger du froid

- entourez-le de plaques de polystyrène
- ne pas utiliser des matériaux absorbant l'humidité comme la laine de verre, le papier, le tissu ...

L'eau est un bien rare et précieux, une richesse inestimable dont les générations futures auront besoin tout autant que nous. Ensemble, prenons soin de l'eau !

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PVD EN MARCHE

Dans la dernière édition de FerCher le mag, les grandes étapes de la démarche Petites Villes de Demain vous ont été présentées.

Depuis l'édition de juillet, le programme a suivi le cheminement prévu. Un bureau d'étude a été recruté et une succession de rencontres ont été proposées aux habitants, commerçants, élus. Les ateliers de concertations et la balade exploratrice ont suscité l'engouement auprès des acteurs du territoire. Des comités de pilotage et techniques ont lieu régulièrement et nous avons souhaité vous présenter quelques éléments du diagnostic de ce travail de terrain.

Le contexte démographique

Le bureau d'étude présente une baisse démographique, qui n'est pas un cas isolé à l'échelle nationale pour un territoire rural de cette taille. La commune de Saint-Florent-Sur-Cher a une population vieillissante. En effet la proximité des services et équipements sont fort en attractivité pour la population des 3ème voire 4ème âge.

Le contexte paysager et environnemental

Le bureau d'étude CODRA a étudié les différentes formes de paysages et l'environnement qui composent Saint-Florent-Sur-Cher.

La ville présente des typologies de formes urbaines très différentes. Nous trouvons un patrimoine bâti et des ouvrages d'arts qui méritent d'être plus mis en valeur. Le développement d'opérations récentes d'habitats pavillonnaires a quant à lui « banalisé » un paysage peu végétalisé et éloigné du centre-ville. Bien que ce type d'habitat répond à une demande et permet d'attirer une nouvelle population, le bureau d'étude insiste sur l'importance de trouver une stratégie qui équilibrera ces deux réalités. La ville est globalement verte avec des grands poumons de « nature en ville » comme le parc et l'île Soubiran. Le centre-ville reste cependant très minéral, avec des espaces publics peu végétalisés. Les bords du Cher se sont peu à peu refermés depuis plusieurs années. Il sera intéressant d'étudier la possibilité de les revaloriser en créant d'éventuels espaces dégagés avec notamment vue sur le château. De plus, redonner l'accès aux bords du Cher pourrait permettre de créer des liaisons entres les communes du territoire FerCher.

Les logements

La commune présente une diversité de logements. Le bureau d'étude observe du bâti dégradé ainsi qu'une forte vacance de logements, dont les 2/3 sont des maisons. La vacance semble liée à la vétusté des biens. Avec la démographie vieillissante, il y a une demande importante de logements accessibles de plain-pied. Pour CODRA, il sera intéressant d'étudier le lien entre ce « réservoir » de logements et les besoins de la population. Un atout est que 80% des propriétaires de ces logements vacants habitent le département, ce qui facilitera le dialogue. Le bureau d'étude interroge également la quantité de logements neufs à l'échelle de la commune, notamment sur la ZAC du Bois d'Argent qui en prévoit 540. Bien que comme précisé précédemment, ces constructions répondent à un besoin, elles viennent également alimenter la vacance du centre-ville.

Le tissu économique et commercial

Le territoire a dû faire face à des départs d'entreprises qui ont fragilisé le tissu économique. Cependant, des traditions et savoir-faire industriels sont toujours présents, permettant de contenir le taux de chômage.

La commune présente une diversité du tissu commercial, avec une association des commerçants dynamiques. Cependant, l'absence de centralité provoque un éclatement géographique des commerces, avec une offre le long de la RN151. CODRA précise qu'il conviendra d'identifier le centre-bourg, renforcer l'offre et maitriser la vacance commerciale afin d'améliorer l'image du centre-bourg. Ce dernier s'est en effet paupérisé de par du bâti dégradé et des locaux vides, concentrés notamment rue du Commerce.

Le tourisme

Le territoire de FerCher et la ville de Saint-Florent-sur-Cher jouissent d'un environnement qui, selon CODRA, permettrait d'identifier le territoire comme une destination d'excursion du tourisme vert et de loisirs. Il s'agit donc de continuer à mettre en œuvre le schéma de développement touristique réalisé à l'échelle de FerCher.

La mobilité

Le fort trafic sur la RN151 occasionne depuis des années une gêne pour les riverains et une coupure urbaine. CODRA met cependant en avant que la majorité du trafic est un trafic entre Bourges et Saint-Florent-sur-Cher, et non de transit. Le covoiturage pourrait être un point sur lequel travailler, en parallèle à un réaménagement des espaces publics pour inciter les florentais à limiter les déplacements en voiture dans la ville.

Les équipements et services

La commune présente un très bon niveau général d'équipements et de services qui rayonnent à l'échelle de FerCher, même si certains sont vieillissants. Les équipements sont cependant dispersés et ne participent pas véritablement à la dynamique du centre-ville. L'offre de soin limitée est cependant pointée du doigt par les habitants. La ville de Saint-Florent-Sur-Cher devra anticiper la libération de plusieurs fonciers afin de maintenir, voire renforcer et diversifier son offre, en lien avec celle des autres communes du territoire

anais.diguet@cc-fercher.fr

Après plusieurs temps de concertations sur le territoire, la stratégie est aujourd'hui définie. Pour découvrir les actions qui seront demain mises en œuvre sur votre territoire,
venez participer le **26 janvier 2023 à 18h30**
à la réunion publique de présentation de la stratégie Petites Villes de Demain !

RUE DES LAVOIRS, UN PROJET D'ENVERGURE

Fin des travaux en mars 2024

En coordination avec la ville de Saint-Florent-Sur-Cher qui envisage l'enfouissement des réseaux aériens, la mise en place d'un éclairage public moderne, puis la réfection de la voirie et des trottoirs de la rue des Lavoirs, la communauté de communes FerCher a engagé la construction d'un réseau public d'assainissement collectif et le renouvellement de la canalisation d'eau potable.

Les travaux initiés par FerCher comprennent la mise en place d'un réseau d'eaux usées dans la rue des Lavoirs mais aussi dans la rue François Pavillard. Deux postes de refoulement des eaux usées seront installés rue des Lavoirs.

Comme FerCher assure également dans ces deux rues le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable existant, un renouvellement complet des branchements particuliers impliquant des interventions en domaine privé sera engagé. En effet, il est prévu de déplacer les compteurs d'eau afin ne pas les maintenir dans les habitations.

Les travaux vont se dérouler en deux tranches.

La première tranche concerne les travaux de part et d'autre du premier poste de relevage.
La seconde tranche sera associée aux travaux liés au second poste de relevage. Durant toute la durée du chantier, la base de vie sera située sur le terrain communal, derrière le parking de la salle de prières rue des Lavoirs.

La société Habert a débuté les travaux mi-septembre par la mise en place du premier poste de relevage sur la placette située face à la mosquée. La mise en place du second poste de refoulement a débuté mi-octobre pour une durée d'un mois également. Ce second poste se trouve sur la place face au 107 de la rue des Lavoirs.

Depuis mi-octobre, la société Ségec réalise les travaux de pose des réseaux d'eau potable et d'assainissement pour une durée de 6 mois.

La pose des réseaux d'eau potable, du réseau d'assainissement gravitaire et d'assainissement de refoulement a commencé à partir du premier poste de refoulement (au niveau de la mosquée) en direction du centre-ville.

Ces travaux nécessitant des tranchées larges (1,50 m) et profondes (2,50 m), la circulation est totalement interdite sur l'emprise du chantier. Les riverains peuvent toutefois accéder à leur domicile par un côté ou l'autre de la rue des Lavoirs en fonction de l'état d'avancement des travaux.

Une fois le raccordement des réseaux effectué au niveau du Crédit Agricole et dans la rue François Pavillard, le chantier s'établira au premier poste de relevage pour se diriger vers le viaduc jusqu'au point haut de la Rue des Lavoirs. La mise en place du réseau d'eau potable et de la canalisation d'assainissement gravitaire s'arrêtera ainsi au niveau du n° 87.

A l'issue des travaux de la première tranche, la société Ségec engagera ceux de la seconde partie en février 2023. Ainsi dans les mêmes conditions que la précédente tranche, le chantier se déplacera de part et d'autre du second poste de relevage, entre les n° 87 et 139 de la rue des Lavoirs,

A partir de mars 2023, la commune de Saint-Florent-sur-Cher engagera ses travaux de voirie pour une durée d'un an.

Enfin, le Conseil Départemental réalisera la réfection de la chaussée en enrobé.

La fin des travaux de réhabilitation de la rue des Lavoirs est prévue pour mars 2024.

Budget eau et assainissement : 1 600 000 €

TOURISME

Gîte de Plou

Gîte intercommunal
3 Le Bourg - 18290 Plou

Réservations et renseignements
06 70 96 68 67
en semaine de 9h à 17h
par mail : gitedeplou@cc-fercher.fr

Situé en Région Centre-Val de Loire, au cœur du Berry, dans le triangle Bourges-Vierzon-Issoudun, vous trouverez le gîte d'étape et de séjour de Plou. Un lieu idéal pour faire de vos rencontres entre amis, en famille ou cousinade, des moments inoubliables.

Aménagé dans 2 bâtiments :

Un ancien presbytère et une annexe entièrement restaurée avec cour et terrain clos. Gîte 3 épis, capacité 29 couchages (bâtiment Annexe 16 personnes et bâtiment Presbytère 13 personnes)

- Chauffage et électricité et wifi (fibre) compris
- Cuisine équipée - vaisselle fournie - Lave linge - Télévision
- Terrasses et salons de jardin avec barbecue gaz et charbon de bois
- Jardin et parking clos
- Accessoires pour bébé
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite en rez-de-chaussée
- Animaux de compagnie autorisés en rez-de-chaussée

Bon à savoir :

Le gîte peut-être réservé par des professionnels (chantiers, séminaires, ...) ou par des écoles pour des périodes de stages.

Hassan Saddik, gestionnaire du gîte intercommunal de Plou mais pas seulement !

Hassan est originaire de Rosières, très attaché à sa ville et son milieu associatif, il œuvre au quotidien dynamiquement pour participer à l'évolution des services de la communauté de communes. On peut dire d'Hassan qu'il est un travailleur de l'ombre. Depuis son arrivée en 2006 au sein des services intercommunaux il n'a cessé d'évoluer. Hassan est embauché en tant que régisseur à l'aire d'accueil des gens du voyage. En 2018, il change de missions et intègre le service de l'eau. Titulaire d'un permis poids-lourd et dôté de connaissances techniques ; il interviendra dans le terrassement et le changement des compteurs d'eau.

En 2021, un poste est vacant à la gestion de la salle omnisports. Hassan, plein de ressources se porte volontaire pour ce poste.

Ces différentes compétences de régisseur, bricoleur, sportif, son autonomie et sa grande polyvalence font de lui le profil idéal, à la plus grande satisfaction des élus. C'est pour ça qu'en 2022, quand l'agent en charge du gîte de Plou part en retraite, Hassan se porte également volontaire pour exercer ce poste à mi-temps et quitte le service des eaux. En plus de toutes ses fonctions (régisseur, planning de réservations, entretien, maintenance, achat des fournitures...) Hassan cherche à faire évoluer les structures. Il participe activement aux recherches d'économies d'énergies dans les locaux.

Hassan se plaît dans ses mission. Ce qu'il apprécie c'est le relationnel, l'accueil et surtout rendre service. Comme l'accueil est sa vocation, Hassan est aussi régisseur du camping de Villeneuve-sur-Cher de juin à août. Hassan remercie les élus qui lui ont fait confiance et a une tendre pensée pour Séverine Bernard qui l'a formé à la gestion du gîte de Plou avec patience et pédagogie.

TOURISME

Camping-car park à Lunery

Inauguration en juillet 2022

Camping-car park a enfin vu le jour. Après de longs travaux de mise en place, ce beau projet intercommunal est sorti de terre.

Pour rappel le concept vise à proposer une aire dédiée aux camping-caristes sur un site clos, surveillé et autonome, tout au long de l'année.

Des statistiques prometteuses !

Un bilan en nombre de nuitées a été établi. En juin, 3 nuitées sont comptabilisées pour les camping-cars à Lunery. L'ouverture du site en juillet a propulsé les résultats d'une manière importante :
- 111 nuitées en juillet
- 298 en août
- 161 en septembre
- 92 en octobre
- 78 en novembre

Le taux de fréquentation le plus haut enregistré à 61,1% le 11 août, avec 22 emplacements occupés. 73,26% sont des touristes français ; une bonne nouvelle pour nos communes qui sont donc traversées par presque 30 % de voisins internationaux.

L'accès

Du 1er mai au 30 septembre, le camping est ouvert à tous (toile, caravane, van, camping-car) avec accès aux sanitaires, au tarif de 12 € / 24h + taxe séjour
Du 1er octobre au 30 avril, l'accès est possible uniquement au camping-cars sans accès aux sanitaires, tarif 10 € / 24h + taxe séjour

Ville à joie

Villeneuve-sur-Cher, au coeur du programme

Depuis des années, les villages perdent en activité et en vitalité. Pourtant, ils occupent une place à part entière sur les territoires. Au service du territoire, Ville à Joie forme des troupes itinérantes multiservices qui passent sur les places des communes pour y proposer, le temps d'une journée, des commerces, des services et de l'animation. Cette tournée est composée d'acteurs variés du territoire : professionnels, services publics, associations… Réintroduire du service et du lien social sur les places des villages est un premier pas vers la ruralité de demain. Villeneuve-sur-Cher était partenaire du projet les 29 septembre et 27 octobre 2022.

Taxe de séjour

C'est quoi ?

La taxe de séjour est une taxe sur les séjours que peuvent percevoir les circonscriptions, comme les communautés de communes, les communes, les métropoles, les départements et régions, de la part des touristes séjournant dans un hébergement de leur territoire (hôtel, camping, locations saisonnières, chambres d'hôtes...).

Nouveauté !

Suite au schéma de développement touristique qui a été voté en conseil communautaire le 29 juin 2022, **la communauté de communes FerCher a instauré cette taxe à compter du 1er janvier 2023**.

Les prestataires

Un grand nombre de prestataires (chambre d'hôtes, gîtes...) est présent sur des plateformes de réservations, mais non déclaré en mairie. Cette déclaration est obligatoire car les plateformes numériques ne s'en chargent pas automatiquement. Pour les loueurs passant par une plateforme, c'est bien souvent la plateforme qui se charge de récupérer et de reverser la taxe de séjour, mais il revient aux loueurs de s'en assurer et de le faire si cela n'est pas fait par la plateforme
La procédure à suivre est simple,
- via le site internet **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14321**
- ou en téléchargeant un formulaire Cerfa a retourner dans votre mairie : **https://cerfa.vos-demarches.com/particuliers/cerfa-14004.pdf**

Une personne qui propose à la location un meublé de tourisme sans l'avoir déclaré en mairie encourt une amende de 450 € maximum s'il s'agit d'une personne physique, 2 250 € maximum s'il s'agit d'une personne morale.

DÉCHETS MÉNAGERS

LE SICTOM AU CŒUR DES INTERROGATIONS

Trier plus pour payer moins !

En novembre, le Sictom a organisé 5 réunions publiques pour présenter aux habitants des communautés de communes FerCher et Champagne Boischaut, le contexte économique du syndicat.

Les réunions menées de front par Éric Van Remmortere, président du Sictom, Fabrice Chabance, président de la communauté de communes FerCher, et certains élus du Sictom, ont mis en avant les dérives successives qui ont mené le Sictom à cette situation catastrophique. Olivier Gardette, directeur des services du Sictom, a présenté à l'aide d'un diaporama la situation historique du syndicat, sa composition actuelle et des explications sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Lors des réunions, les échanges ont permis de ressentir la tension des habitants. De nombreuses questions pertinentes ont fait avancer les débats (la présence d'un centre de tri unique dans le département basé à Châteauroux, les dettes actuelles restants dûes, le coût d'une chaîne de tri...). **Il est important de souligner que les élus qui ont présidé ces réunions dirigent le Sictom seulement, depuis juin 2022 et que la situation du Sictom est dégradée depuis 2002**.

Le point principal pour l'avenir du Sictom est de passer le message d'**un tri plus performant**. C'est en étant attentifs au tri des ordures que le volume de tonnage diminuera et que les coûts de traitement seront moindres.

À compter du 1er janvier 2023, vous vous apercevrez que l'ensemble des emballages ainsi que le papier seront à insérer dans les sacs jaunes.

Bien que la récente actualité du Sictom, notamment au regard de l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), puisse vous amener à penser qu'il n'est plus nécessaire de trier, nous vous engageons à redoubler d'efforts dans vos gestes de tri afin d'agir en protégeant notre environnement et respecter notre planète.

Cet effort permettra la réduction des déchets qui doivent être enfouis (sacs noirs), le réemploi d'un maximum de matériaux et concourra également à une meilleure santé financière du Sictom. Votre adhésion à cette évolution du geste de tri, couplée à une réorganisation des modes de fonctionnement du Sictom, nous permettra d'envisager le futur plus sereinement. Ces gestes concilient parfaitement économie et écologie.

Nous comptons sur vous pour que cette modification soit une véritable réussite sur notre territoire, car rien ne sera possible sans vous.

Alors, ensemble, relevons ce défi.

Éric VAN REMOORTERE

Président du SICTOM de Champagne Berrichonne

- 40 % d'ici 2050

ÉCONOMIE D'ÉNERGIES - LES ACTIONS
au batîment multisports

L'objectif est de réduire la consommation énergétique de la France de 10 % d'ici 2024 et de 40 % d'ici 2050. Pour ce faire, les grands principes avancés : consommer moins, consommer autrement, accélérer le développement des énergies renouvelables.

A la maison, 86 % des Français veillent à ce que la lumière ne soit pas allumée inutilement. Et 79 % déclarent également être vigilants face à la consommation d'énergie liée au chauffage. Globalement, on observe donc que notre population connaît les enjeux associés aux économies d'énergies.

Pourtant ces pourcentages ne se vérifient pas dans les structures communales et intercommunales. On se rend bien souvent compte que les utilisateurs n'éteignent pas les lumières, laissent des portes ouvertes malgé le chauffage allumé...

FerCher a pris les choses en main !
La salle omnisports, trop énergivore, est restée en travaux quelques temps pour offrir aux usagers un bâtiment en accord avec le respect des consommations énergetiques. **Un gain sur les coûts de l'éléctricité de 30 à 50 % est attendu pour 2023.**

Trois objectifs étaient annoncés :
- rendre le bâtiment plus convivial,
- plus économique
- éviter les coupures électriques dues à une surconsommation.

Les changements :
- De fin 2021 à juin 2022, 36 projecteurs ont été changés pour être équipés de Leds.
- les tuyaux de la chaufferie ont été isolés pour une baisse de déperdition de la chaleur.

NOUVEAUTÉ 2022

La gestion et le contrôle d'accès à la salle omnisports constituaient une problématique délicate. Associations, scolaires, administrés, partagent ces espaces communs très convoités.

Le planning d'occupation, la sécurité, la gestion des nombreuses clés et surtout la responsabilisation des utilisateurs, constituaient pour Hassan Saddik, gestionnaire du lieu, un défi quotidien. Une porte avec accès à code a donc été installée.

Ce principe, en outre de limiter les nombreuses clés en circulation, permet un contrôle plus facile. En effet, si une lumière reste allumée il est désormais très simple d'identifier le dernier utilisateur de la salle.

L'avantage de cette installation est que la salle omnisports est désormais davantage fréquentée, 7j/7 de 9h à 22h.

Les associations habituées à l'utilisation de la salle, peuvent désormais obtenir leur créneau en ligne et accéder avec un simple code à la structure. Pour les occasionnels, le code peut être remis par le gestionnaire. Les membres des associations possesseurs de clés n'auront plus la nécessité de se déplacer pour ouvrir ou fermer le bâtiment.

La salle omnisports de Saint-Caprais est occupée par les clubs de tennis, basket, badminton, les écoles. Plusieurs fois par an, la salle est réservée à des instituts médicalisés pour les personnes à mobilité réduite.

Coût global des travaux :
38 690.58 € TTC

Salle omnisports
1 Rue des Écoles,
18400 Saint-Caprais

Infos et réservations : 06 38 17 30 82
salleomnisports@cc-fercher.fr

ACTUALITÉS COMMUNICATION

FerCher à la recherche des meilleurs moyens pour être proche de vous !

FerCher, acteur visible du territoire

Depuis quelques mois, une nouvelle page facebook communauté de communes FerCher est à votre service. Cette page est un moyen de communication et d'information directe entre les services de FerCher et vous, citoyens du territoire intercommunal.
Cette page a été redynamisée en mars 2022. Les statistiques montrent son utilité. Les informations diffusées sont vues en moyenne par 4 000 personnes avec des interactions (commentaires, partages, likes) de plus de 300 personnes.

N'hésitez pas à utiliser cette page pour poster vos commentaires et vos interrogations qui seront traités par le service concerné.

L'aplication IntraMuros connaît toujours un succès en constante augmentation.

Téléchargement de l'application :

Saint-Florent-sur-Cher	3 528
Lunery	564
Saint-Caprais	390
Civray	329
Plou	217
Villeneuve-sur-Cher	211
Mareuil-sur-Arnon	151
Primelles	95
Saugy	70

Des enquêtes pour vous satisfaire

Deux enquêtes de satisfaction vous ont été proposées en octobre via facebook et via IntraMuros. L'objectif était d'établir un bilan de la communication actuelle et de vos attentes.

Pour l'enquête via IntraMuros, vous avez été près de 200 à répondre.

1/ Les supports les plus consultés
- 81 % IntraMuros
- 10 % FerCher le mag
- 1 % Facebook
- 3 % site Internet
- 3 % aucun

2/ Les supports les plus utilisés :
- IntraMuros ..... 81 %
- Facebook ..... 8 %
- FerCher le mag ..... 2 %
- Presse locale..... 5 %
- Site Internet ..... 4 %

3/ Avez-vous lu FerCher le mag
- Oui..... 59 %
- Non..... 41 %

4/ La communication FerCher est :
- Très satisfaisante..... 2 %
- Satisfaisante..... 60%
- Peu satisfaisante 31%
- Pas satisfaisante..... 7%

5/ Êtes vous suffisamment informés
- Oui ..... 47 %
- Non ..... 53 %

Votre avis sur l'enquête spéciale site Internet (où vous avez été 80 à participer via Facebook) se regroupe avec les résultats du sondage effectué via IntraMuros.

Pour 2023, nous avons fait le choix d'être plus réactifs, plus présents et d'accroître nôtre communication.

La communauté de communes a décidé de réaliser un cahier des charges fonctionnel pour un nouveau site qui sera plus attractif et mieux renseigné.

Pour nous aider dans cette démarche, un intervenant extérieur mandaté par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) a été retenu. Cet intervenant est en charge du diagnostic préalable à l'établissement d'un cahier des charges répondant aux réels besoins du territoire. Après cette expertise, la communauté de communes FerCher cherchera un prestataire dédié à la réalisation du site. Une enveloppe budgétaire est prévue à cet effet.

MÉMO TRI

LE SAC JAUNE

LES NOUVEAUX

Films, pots et barquettes en plastique

A jeter dans le sac jaune

Toutes les bouteilles et flacons en plastique

Tous les emballages en cartons, briques alimentaires, cartonnettes et cartons bruns peu volumineux

Tous les emballages métalliques, même les plus petits : boîtes, bidons, aérosols et cannettes en métal

NOUVEAU

Tous les papiers : journaux, revues, magazines, prospectus, enveloppes blanches

CONSEILS PRATIQUES

> Ne pas emboîter les emballages ménagers
> Ne pas laisser les blisters sur les prospectus
> Il est possible de laisser les bouchons sur les bouteilles et flacons plastiques
> Les objets en plastique ne se trient pas
> Ne pas déchirer les papiers en morceaux
> Emballages : bien vidés, non lavés même sales et non imbriqués

A NE PAS METTRE DANS LE SAC JAUNE

> **Papiers peint (déchetterie)**
> **Cartons volumineux (déchetterie)**
> **Mouchoirs en papier (sac noir)**
> **Ordures ménagères (sac noir)**
> **Emballages en verre (colonne à verre)**
> **Objets et appareils en plastiques (déchetterie)**

En cas de doute, téléchargez l'application guide du tri en scannant ce QR code

consignesdetri.fr
Le site web

L'application Guide du Tri

MÉMO TRI

COLONNE À VERRE

Tous les emballages en verre se trient en les déposant dans les colonnes à verre

CONSEILS PRATIQUES

> Ne pas emboîter les emballages en verre,
> Enlever les bouchons ou capsules (plastique, métal et liège),
> Ne pas déposer d'emballages en verre pleins,
> Inutile de laver les emballages.

LE VERRE NAÎT DU VERRE RECYCLONS-LE !

Verre blanc et coloré

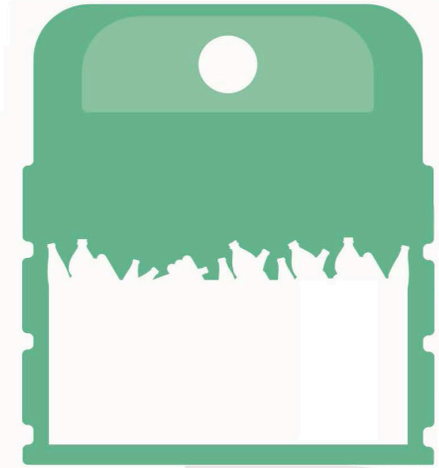

Bouteilles, pots et bocaux en verre

Ne pas mettre dans la colonne verte :

> Lampes, ampoules,
> Assiettes et verre à boire,
> Pots de terre (fleur),
> Miroir,
> Carrelage,
> Vitre,
> Capsules, bouchons et opercules (bac jaune ou ordures ménagères).

UN DOUTE ?

Contactez le service déchets ménagers au
02 54 03 60 90

A PARTIR DU 1er JANVIER 2023

TOUS LES EMBALLAGES* ET PAPIERS ONT RENDEZ-VOUS DANS LE SAC JAUNE

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI !

Nouveauté :
films, pots et barquettes en plastique

*** Hors emballages en verre**

Plus d'informations :
www.sictom-cb.fr

ENSEMBLE ACTEUR DU TRI

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Sictom Champagne Berrichonne